



MARCELLAZ

en FAUCIGNY

BULLETIN MUNICIPAL



MAI 2012

En couverture : l'école, l'église et l'éco-stade de MARCELLAZ, avec la du Jura en arrière-plan

Editeur de la publication :

COMMUNE DE MARCELLAZ – collectivité locale
Siège : Mairie de (74250) MARCELLAZ – Maire en exercice : Bernard CHAPUIS

Directeur de la publication et responsable de la rédaction :

M. Bernard CHAPUIS, Maire de MARCELLAZ

Conception et rédaction :

Commission municipale « Information – Communication »
Services municipaux

Crédit photos :

Commune de MARCELLAZ, Communauté de Communes des Quatre Rivières, Centre hospitalier Alpes Léman, Associations
(pour leurs articles)

Imprimeur :

Imprimerie UBERTI-JOURDAN – 144, avenue du Mont-Blanc 74130 BONNEVILLE

* * *

Dépôt légal – 2^{ème} trimestre 2012 – Dispensé ISSN

Tous droits réservés – Commune de MARCELLAZ

SOMMAIRE



Le mot du Maire	p. 3
L'état civil 2011	p. 4
Les comptes 2011	p. 5
Le compostage des déchets avec le Sivom de CLUSES ...	p. 10
Les réalisations 2011 de la CC4R	p. 11
Le tournoi de foot 2011	p. 15
Repas des Anciens 2011 ...	p. 16
Les jeux intervillages 2011	p. 17
UMLC comité des fêtes	p. 18
Les amis de l'école	p. 20
Garderie périscolaire « Les Scoubidou »	p. 22
Musicolivres - bibliothèque	p. 23
Les Tamalous de Marcellaz	p. 24
Les donneurs de sang	p. 25
Le repas de l'association du Carillon	p. 26
La MJCI aura bientôt 40 ans	p. 27
Zoom sur Alexis VILLIOT un jeune champion	p. 28
Zoom sur le nouvel hôpital	p. 29
Infos pratiques	p. 30



Le mot du Maire

Le bulletin municipal vous arrive, avec une année 2012 déjà bien entamée.

Mais vous y trouverez beaucoup d'informations relatives à l'année 2011 écoulée.



* Dont, tout d'abord, dans « La vie de la Commune », le résultat et l'analyse des comptes et des investissements réalisés l'an dernier. Ils occupent plusieurs pages pour que chaque habitant trouve une information complète et précise. C'est le résultat du travail de notre nouveau Secrétaire général de la Mairie, M. Bruno MIQUELARD, qui a rejoint notre Commune en juin 2011.

* Le chapitre suivant s'appelle « Le coin des associations » où chacune d'elles présente ses animations et ses projets.

* Deux pages « Evénement » retracent le parcours d'une jeune sportive de MARCELLAZ, ainsi que l'ouverture du nouveau centre hospitalier.

* Enfin quelques informations pratiques qui sont indispensables pour mieux vivre ensemble !

En effet, notre population augmente quelque peu : l'actualisation du recensement de 2008 affiche officiellement 794 habitants au 1^{er} janvier 2012.

Nous avons inscrits plusieurs investissements au Budget 2012 :

- la réfection complète du chemin des Granges, dans sa partie urbaine, sur 200 mètres linéaires ;
- des acquisitions foncières pour réaliser les chemins piétonniers inscrits dans le Plan local d'urbanisme ;

- et un diagnostic de l'éclairage public, en partenariat avec le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE), en vue de réaliser des économies d'énergie.

Merci à la Commission du Conseil Municipal chargée de l'information, aux associations ainsi qu'au Secrétaire général de la Mairie, pour la confection de ce bulletin.

Bonne lecture,

Le Maire,

Bernard CHAPUIS



Etat civil de Marcellaz pour l'année 2011

Naissances

Le 8 avril 2011 est née **Layla GILLIET**

Fille de M^{me} et M. Alexandre GILLIET – 724, route de Findrol

Le 12 avril 2011 est né **Eliott (Ajax, Jean-Marie) DUMONT**

Fils de M^{me} et M. Laurent DUMONT – 802, route de Peillonex

Le 12 mai 2011 est né **Karl STUDER**

Fils de M^{me} et M. Nicolas STUDER – 720, route de Findrol

Le 22 juillet 2011 est née **Kha Mi (Emma) NGUYEN**

Fille de M^{me} et M. Chand-Do NGUYEN – 47, route des Philippines

Le 23 août 2011 est né **Estevan (Jean, André) GAVILLET**

Fils de M^{me} et M. Lionel GAVILLET – 204, route de Bonneville

Le 21 septembre 2011 est né **Nathan GUICHET**

Fils de M. GUICHET et M^{me} Sophie NASSIVERA – 124, route de Perraz

Le 28 novembre 2011 est né **Hugo ROSEMONT**

Fils de M. ROSEMOND et M^{me} Julie MARCILLAUD – 175, route de la Verne



Mariages

Le 26 février 2011 se sont mariés **Béregère MASSART** – 444, route de Findrol

et **Alexis GRANDJEAN** (62, allée des Narcisses à THEYZ)

Le 18 juin 2011 se sont mariés **Jean-Luc HECKY** et **Corine BUFFET**

qui habitent 204, route de Bonneville



Décès

Le 14 avril 2011 nous a quitté **Michel FIXE** décédé à PASSY dans sa 68^{ème} année
qui habitait 84, route de Bonneville

Le 20 septembre 2011 nous a quitté **Léontine GAVARD** décédée à LA ROCHE-SUR-FORON dans sa
89^{ème} année

qui habitait 6, route des Chavannes

Le 4 octobre 2011 nous a quitté **Roger DELUERMOZ** décédé à LA TOUR dans sa 74^{ème} année

qui habitait 379, route d'Arpigny

Le 14 décembre 2011 nous a quitté **Denise GAVILLET (JENATTON)** décédée dans sa 85^{ème} année

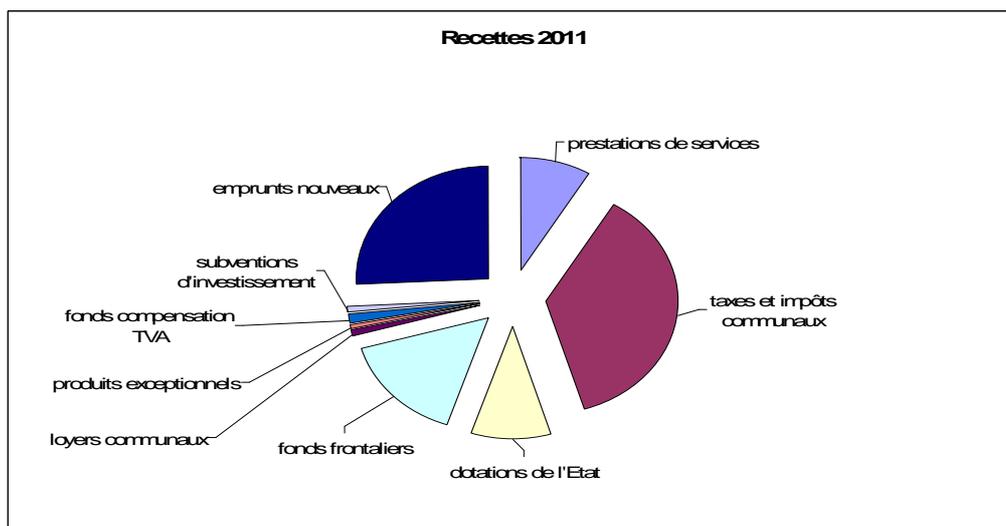
à son domicile 315, route de Bonneville



Les comptes de la Commune en 2011

Les comptes 2011 font ressortir un montant total de dépenses courantes de 582.311,35 € (y compris le remboursement du capital des emprunts, inscrit en section d'investissement) pour 1.023.671,22 € de recettes encaissées. Soit un résultat excédentaire de 441.359,87 € en fonctionnement. Cet excédent représente plus de 43 % des recettes réelles de fonctionnement et sert à financer les différents investissements programmés. Pour mémoire, la capacité nette d'autofinancement (après paiement du capital des emprunts) est de 14,3 % en moyenne des recettes réelles de fonctionnement pour les communes de la strate de MARCELLAZ (500 à 2.000 hab.) et de 14,5 % en moyenne pour la totalité des communes (chiffres 2009, les derniers connus). Si l'on compare les mêmes années : en 2009 la capacité d'autofinancement de MARCELLAZ était de 29,56 %.

① La plupart des **RECETTES** de la Commune sont affectées en section de fonctionnement (recettes courantes), tandis que certaines sont réservées exclusivement à financer les investissements :



Dans l'ordre décroissant de leur importance dans le budget communal :

Les impôts locaux : 364.840 € (soit 36,64 % du total des recettes 2011) = la taxe d'habitation, les taxes foncières, la contribution foncière des entreprises (qui remplace l'ancienne taxe professionnelle), la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation d'électricité, la taxe sur les ventes de biens immobiliers + la taxe locale d'équipement (perçue sur les constructions) qui est réservée au financement des investissements communaux.

Les emprunts nouveaux : 305.240 € (soit 25,71 % du total des recettes 2011) = ils ne peuvent servir exclusivement qu'à financer les investissements. En 2011, la Commune a emprunté 305.000 € pour aider à financer les travaux de rénovation du presbytère : un prêt de 250.000 € à long terme (15 ans) à taux fixe ; et un prêt-relais (3 ans) de 55.000 € le temps de percevoir le remboursement de la TVA (2 ans après la fin des travaux).

A noter qu'il est interdit de souscrire un emprunt pour rembourser les emprunts en cours – à la différence de l'Etat qui peut financer ses dépenses courantes et aussi le remboursement de ses emprunts en cours, par de nouveaux emprunts...

Les fonds frontaliers : 183.178 € (soit 15,43 % du total des recettes 2011) = la « Compensation genevoise », issue du reversement d'une partie des impôts sur le revenu prélevés à la source sur les travailleurs frontaliers du canton de Genève (les autres cantons suisses ne sont pas concernés). MARCELLAZ compte environ 200 travailleurs frontaliers, soit près de la moitié des actifs de la Commune qui travaillent sur Suisse.

Les dotations de l'Etat : 114.514 € (soit 9,65 % du total des recettes 2011) = les participations que verse l'Etat pour aider au financement des missions que la Commune assure en tant qu'échelon local de l'administration : gestion des cartes d'identité et des passeports, recensement de la population, organisation des élections, délivrance des autorisations d'urbanisme, fonctionnement des écoles, gestion de la voirie communale et sécurité routière, etc. + les diverses compensations versées par l'Etat dans le cadre des différentes réformes des impôts communaux (dégrèvements et abattements automatiques pour certaines catégories de redevables de la taxe d'habitation, des taxes foncières et surtout de la fiscalité des entreprises).

Les prestations de service : 103.818 € (soit 8,75 % du total des recettes 2011) = le produit de la vente d'eau potable, le financement du service d'élimination des ordures (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), la vente de concessions au cimetière, les redevances d'occupation du Domaine public (par EDF et France Télécom), la vente en mairie des photocopies, des documents d'urbanisme, etc.

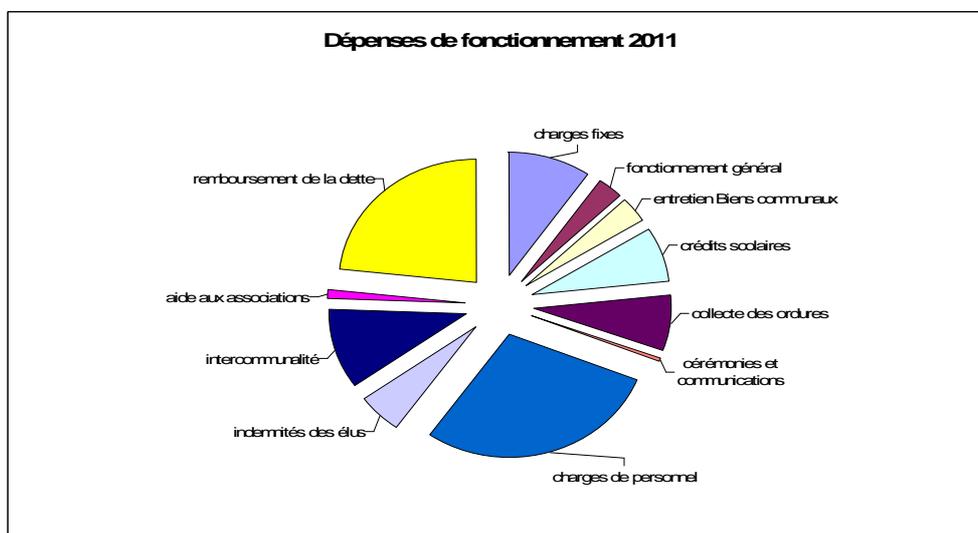
Le fonds de compensation de la TVA : 15.514 € (soit 1,31 % du total des recettes 2011) = une fraction (15,482 % sur les 19,6 % payés) de la TVA, payée par la Commune sur les travaux d'investissement qu'elle réalise, est remboursée par l'Etat, deux ans après le règlement des factures (en 2011, la Commune perçoit donc le remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2009). Il s'agit d'une recette qui ne peut servir exclusivement qu'à financer des investissements.

Les subventions d'investissement : 11.103 € (soit 0,94 % du total des recettes 2011) = les subventions reçues de l'Etat, du Département ou d'autres organismes publics, pour financer une partie des investissements décidés par le Conseil Municipal. Si, dans le total général, ces subventions représentent une toute petite partie des recettes de la Commune, elles représentent souvent une part bien plus importante au niveau de chaque opération (entre 10 et 50 % selon les cas). A noter aussi qu'il y a souvent un décalage (entre deux et trois ans), entre la décision d'attribution d'une subvention (pour un investissement précis) et le moment de son encaissement (et sa traduction dans les comptes).

Les loyers communaux : 10.237 € (soit 0,86 % du total des recettes communales 2011) = le produit des loyers perçus par la Commune lorsqu'elle décide de louer des terrains ou des logements communaux.

Les produits exceptionnels : 8.478 € (soit 0,71 % du total des recettes communales 2011) = des dons divers en argent (quête de mariage par exemple ou reversement du bénéfice d'une manifestation), les remboursements perçus de la Sécurité Sociale suite à des absences pour maladie d'agents communaux, etc.

② Les **DÉPENSES** courantes de fonctionnement de la Commune en 2011 se décomposent de la manière suivante :



Les frais de personnel communal : 151.032 € (soit 25,94 % du total des dépenses 2011) = les traitements versés aux 4 Agents communaux, avec les charges patronales, le remboursement des frais de déplacements éventuels, l'assurance privée souscrite pour couvrir certains risques d'absence (non pris en charge par la Sécurité Sociale), etc. Les dépenses de personnels sont très basses à MARCELLAZ par rapport à ce que ce poste représente dans les budgets communaux en général : 42,5 % en moyenne des dépenses pour les communes de la strate de MARCELLAZ (500 à 2.000 hab.), voire 50,2 % pour l'ensemble des communes (chiffres 2009, les derniers connus) – même si le taux de cette dépense varie plus ou moins selon que la Commune assure un certain nombre de service en régie directe (par du personnel communal) ou que ceux-ci sont délégués au secteur privé ou associatif ou à l'intercommunalité. Si l'on compare les mêmes années : en 2009 les dépenses de personnel à MARCELLAZ étaient de 29,54 %. A noter que la progression de ce poste de dépenses n'aura été que de + 1,16 % entre 2010 et 2011, ce qui est extrêmement faible, alors que le paramètre national GVT (« glissement technicité vieillesse »), qui génère mécaniquement un alourdissement des charges de personnel du fait du système d'avancement et d'ancienneté dans la fonction publique (indépendamment de tout recrutement d'agent supplémentaire) se situe, lui, plutôt autour de + 3 à 4 % l'an.

Le remboursement des emprunts : 123.301 € (soit 21,17 % du total des dépenses 2011) = sont regroupés ici le paiement des intérêts (imputé en section de fonctionnement) et le remboursement du capital (imputé en section d'investissement), pour avoir une vision complète de la charge de la dette en cours. La Commune est dans la moyenne en la matière, puisque, à titre de comparaison, le remboursement des emprunts représente une charge de 21,7 % en moyenne pour les communes de la strate de MARCELLAZ (500 à 2.000 hab.) et de 21,9 % pour l'ensemble des communes (chiffres 2009, les derniers connus). Si l'on compare les mêmes années : en 2009 la charge de la dette de MARCELLAZ était de 22,38 %. A noter aussi que MARCELLAZ reste bien placée par rapport aux deux ratios mis en place par le ministère des finances, qui évaluent la situation d'endettement de toutes les collectivités sur la base de deux critères :

- la durée de désendettement – qui est recommandée d'être inférieure ou égale à 2 ans : ce ratio se calcule en divisant le capital de la dette restant dû au 1^{er} janvier par le total des recettes réelles de fonctionnement de l'année, pour savoir en combien de temps l'ensemble de la dette souscrite serait remboursé si la Commune y consacrait l'ensemble de ses recettes du budget. Pour MARCELLAZ, cette durée de désendettement était de 1,33 année en 2011 (soit donc en-dessous des 2 ans préconisés) ;
- le taux d'endettement – qui est recommandé d'être inférieur ou égal à 25 % : ce ratio se calcule en divisant l'annuité due pour l'année en cours (remboursement du capital et des intérêts de tous les emprunts souscrits) par les recettes réelles de fonctionnement de l'année, pour savoir quel est le poids de la dette par rapport aux recettes communales. Pour MARCELLAZ, ce taux d'endettement était de 13,96 % en 2011 (soit là aussi en-dessous des 25 % préconisés).

La projection de la dette de MARCELLAZ, va toutefois connaître un pic en 2012 (+ 37,31 %) avec les premiers remboursements des deux prêts contractés pour les travaux au presbytère. Mais elle sera tout de suite compensée dès 2013 (- 28,13 %) avec le remboursement complet du premier de ces deux prêts (prêt-relais). Ensuite, elle restera stable jusqu'en 2021, avec la fin de l'emprunt souscrit pour la construction de l'école (- 52,87 %). Le retour à une forte capacité d'emprunter n'interviendra donc qu'en 2022. L'extinction totale de la dette est, elle, prévue en 2029 (en l'état actuel).

Les charges d'intercommunalité : 56.980 € (soit 9,79 % du total des dépenses 2011) = c'est la quote-part communale pour le financement des dépenses départementales d'incendie et de secours, la participation aux charges des syndicats intercommunaux d'eau, d'assainissement, de transport scolaire, les dépenses pour financer la fourrière animale intercommunale, etc.

Les charges fixes de fonctionnement : 51.797 € (soit 8,88 % du total des dépenses 2011) = il s'agit des dépenses d'eau, d'électricité, de fuel, d'assurances, les taxes foncières payées par la Commune, la contribution informatique, etc.

Les crédits scolaires : 38.161 € (soit 6,55 % du total des dépenses 2011) = ce sont les dépenses pour l'école élémentaire sur MARCELLAZ de téléphone, d'Internet, le papier photocopie, la pharmacie, etc. pour faire fonctionner l'école, et aussi les crédits versés par élève / classe, sans oublier les frais de transport pour les sorties scolaires + la quote-part des dépenses à la charge de MARCELLAZ pour financer l'école maternelle intercommunale des Crys + les subventions que verse le Conseil Municipal aux associations qui gèrent les services périscolaires (garderie, cantine...) à MARCELLAZ et à PEILLONNEX.

La gestion des ordures ménagères : 37.761 € (soit 6,48 % du total des dépenses 2011) = le financement de la collecte en porte-à-porte, le vidage des bennes de tri sélectif et la participation aux charges du Syndicat Intercommunal du Risse et du Foron chargé de l'incinération – Nota : cette dépense est couverte par une recette directe : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Les frais d'entretien et de réparation des biens communaux : 18.752 € (soit 3,22 % du total des dépenses 2011) = pour l'entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie, des équipements et les contrats de maintenance nécessaires. Ils sont le résultat des politiques d'investissement antérieures : l'investissement immobilier décidé aujourd'hui génère automatiquement des charges d'exploitation qui viennent grever les budgets des années suivantes.

Les frais de fonctionnement général : 14.988 € (soit 2,59 % du total des dépenses 2011) = cela concerne les produits d'entretien, les fournitures de bureau, le carburant des véhicules techniques, les fournitures techniques et de voirie, la documentation, l'entretien du matériel et des véhicules, les frais de téléphone, les timbres, etc.

L'aide aux associations : 5.098 € (soit 0,88 % du total des dépenses 2011) = il s'agit des subventions versées aux associations (sauf associations scolaires qui sont regroupées avec les « crédits scolaires » ci-dessus), y compris la MJC intercommunale des Clarines.

Les dépenses de cérémonie et de communication : 2.622 € (soit 0,45 % du total des dépenses 2011) = pour les fêtes et cérémonies, l'édition du bulletin municipal, le site Internet, etc.

③ Un certain nombre d'INVESTISSEMENTS a été entièrement réalisé et payé en 2011 :

- la **procédure de modification n°2 du Plan local d'urbanisme** a coûté 9.573,36 € (honoraires de l'architecte urbaniste, frais de publicité et d'enquête publique...);

- la Commune a investi la somme de 42.055,50 € dans les **travaux annuels d'entretien, de réfection et de goudronnage d'une partie des voies communales** (sur un total de 11,8 km de voirie recensés);

- **plusieurs équipements, mobiliers ou appareils** ont été achetés ou renouvelés **pour la mairie et pour l'école** (informatique, mobilier scolaire ou pour la restauration, etc.), pour un total de 3.831,62 €;

- la Commune a réalisé **l'informatisation de la bibliothèque**, gérée par l'association MUSICOLIVRES, pour un coût de 1.763,26 €, qui a été en partie subventionnée par l'Assemblée des Pays de Savoie (groupement des deux départements de Savoie) à hauteur de 389,19 € (22,07 % de la dépense);

- il a été nécessaire de **remplacer le camion du Service technique** : un nouveau véhicule, avec ses équipements techniques et réglementaires, a été acquis au premier trimestre 2011, pour la somme de 31.864,33 €;

- enfin, la Commune a fait réaliser par le Syndicat départemental d'électrification (SYANE) des **travaux d'enfouissement des réseaux électriques pour améliorer l'éclairage public en bordure de la route de la Verne et de la route d'Arpigny**, pour un coût total de 42.619,69 €.

④ Enfin, plusieurs **INVESTISSEMENTS** ont été décidés et réalisés (entièrement ou partiellement) en 2011 – et leur coût s'étale sur deux budgets (2011 et 2012) :

- l'achat d'un **panneau « alarme vitesse »** pour signaler aux automobilistes la vitesse à laquelle ils roulent en traversant la Commune. C'est un panneau mobile, qui se fixe sur les candélabres d'éclairage public. 5 emplacements possibles ont été définis par la Commission municipale chargée de cette question. Le coût total de cet investissement est de 4.319,26 €, qui bénéficie par ailleurs d'une subvention départementale de 713,70 € (16,52 % de la dépense);

- la **procédure de révision générale n°2 du Plan local d'urbanisme** a été engagée le 16 juin 2011 ; elle est toujours en cours. Son coût est estimé à 37.760 €. Ce dossier bénéficie d'une subvention de l'Etat de 10.000 € (26,48 % de la dépense) ;

- le Conseil Municipal a décidé **d'acquérir deux terrains**, en décembre 2011 : l'un **de 44 m²** (terrain de l'abribus du carrefour de la Verne), **et l'autre de 980 m²** à côté de l'Agorespace dans le cadre du projet de futur aménagement des espaces publics du Chef-lieu. Le prix total de ces acquisitions foncières (+ les frais annexes) s'élève à 113.146 € ;

- une opération de **réfection du réseau d'eaux pluviales** a été réalisée conjointement entre le Conseil Général et la Commune, **au bas de la route de la Verne (RD 20), de la route de la Vieille Verne et de la route de Bonnaz**, au cours de l'été 2011, pour un coût total de 88.668,23 €, dont 37.068,66 € revenant à la charge de MARCELLAZ. Une subvention départementale vient diminuer cette participation communale à hauteur de 17.750 € (47,88 % de la dépense) ;

- de même, la Commune a également fait réaliser des **travaux sur le réseau d'eaux pluviales sous la route des Chavannes**, à l'automne 2011, pour un coût total de 42.891,43 €, hors goudronnage (qui sera réalisé en 2012). MARCELLAZ bénéficie pour cette opération d'une aide départementale de 17.750 € (41,38 % de la dépense) ;

- enfin, le Conseil Municipal a décidé de **transformer le presbytère en deux logements communaux** (de type T3 chacun), pour un coût total de travaux de 382.029,18 €. Ceux-ci sont financés pour l'essentiel par deux emprunts (de 305.000 € au total) et la Commune bénéficie également d'une subvention départementale de 57.232 € (14,98 % de la dépense).

* * *

L'ensemble des comptes financiers a été approuvé le 29 mars 2012 et peut être consulté librement (dans sa présentation avec la nomenclature comptable officielle complète) au Secrétariat de mairie et aussi à la sous-préfecture de BONNEVILLE et à la perception de SAINT-JEOIRE.

Bruno MIQUELARD
Secrétaire de Mairie.



« Composter ses déchets, une idée à faire germer... » *L'opération continue en 2012 !*

Une opération de compostage des bio-déchets a été lancée par le SIVOM de la région de CLUSES, en partenariat avec la commune de MARCELLAZ et le SIVOM RISSE & FORON en 2010.

Au 31 décembre 2011, ce sont plus de 4.900 composteurs qui ont été distribués sur l'ensemble des 35 communes adhérentes au SIVOM, dont 68 sur notre commune.

L'objectif principal de cette action est de détourner, de la « poubelle classique », les déchets alimentaires de cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, ...) et les déchets végétaux de jardin (feuilles, tailles de haies, tontes de pelouse, ...).

Grâce à la mise en place de cette action à MARCELLAZ, ce sont plus de 15 tonnes de déchets par an qui sont compostées et ainsi détournées de l'usine de traitement de MARIGNIER.

Merci à ceux qui ont participé. Merci également à tous ceux qui compostent autrement (compost en tas, composteur construit ou acheté individuellement, ...) et qui contribuent tout aussi efficacement à l'amélioration de la gestion de nos déchets.

Cette opération se poursuit en 2012 !

Si vous souhaitez recevoir votre composteur, c'est toujours possible !

Les foyers qui souhaitent commander leur composteur, peuvent toujours le faire en retirant un bulletin d'inscription disponible à la mairie. Celui-ci devra être renvoyé à l'adresse indiquée au bas du bulletin et être accompagné d'un chèque de 20 €.

Le composteur sera livré à domicile par un des animateurs « compostage » du SIVOM de la région de CLUSES, sur rendez-vous fixé à la convenance du foyer. A cette occasion, il expliquera simplement les astuces permettant un fonctionnement optimum du matériel.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,
Monsieur Eric BONTAZ reste à votre écoute au :

N° vert (gratuit) – 0.800.231.051.

ou www.sivom-region-cluses.fr
(rubrique traitement des déchets / compostage)



Les réalisations 2011 de la Communauté de Communes des 4 rivières

L'aménagement de l'espace communautaire

Transports

Aujourd'hui, le transport urbain et interurbain relève de la compétence du Département de Haute-Savoie. Le développement démographique de nos territoires a rendu insuffisante l'offre de transport collectif. Il s'avère de plus en plus nécessaire de proposer une alternative crédible à l'automobile.



Afin de se positionner pour l'avenir, il a été décidé avec les Communautés de Communes du Pays Rochois, de Faucigny- Glières, et d'Arve-et-Salève de prendre part à une étude commune sur le transport à l'échelle de nos territoires. A l'issue de cette étude, la Communauté a pris la compétence « transport » et participera à un syndicat qui réunira ces 4 Communautés de Communes. Les discussions et les travaux ont déjà commencé pour, qu'à terme, ce syndicat travaille en parfaite coordination avec la Communauté d'agglomération ANNEMASSE-AGGLO, elle aussi organisatrice de transport, et, bien évidemment, le Département de Haute-Savoie, qui reste pleinement compétent pour le transport interurbain en-dehors du territoire des 4 Communautés de Communes.

C'est une tâche ardue qui a suscité de nombreux débats. Il fut plus souvent question du mode de financement, que de l'intérêt réel d'un service incontournable pour l'avenir. Les élus et les services travaillent maintenant à donner du sens et de l'efficacité à ce réseau « 1^{ère} version ».



Le Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA)

Les contrats de développement durable ont vocation à accompagner les politiques locales qui concilient les aspects d'ordre économique, social et environnemental dans une perspective de développement durable. D'une façon plus ciblée, le contenu de ces contrats reste très axé sur la préoccupation de l'économie : il s'agit d'une démarche d'aménagement du territoire, où la volonté d'actions

et de soutiens au développement local et des emplois associés reste fondamental.

Les objectifs de ces contrats sont :

- d'associer les forces vives présentes sur un territoire, dans le cadre d'une intercommunalité large, pour bâtir des projets cohérents,

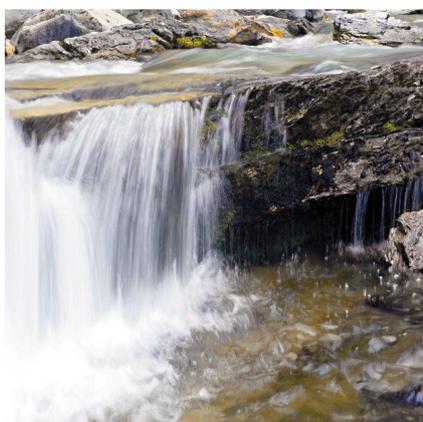
- de multiplier les initiatives représentatives du dynamisme des différents secteurs,
- de s'adapter aux particularismes locaux,
- de soutenir, par une gestion concertée des moyens mis à disposition, des politiques aux enjeux intercommunaux et entre les intercommunalités

Au cours de cette année 2011, la CC4R a participé à la préparation du CDDRA du « Genevois français ».

Environnement et cours d'eau

La préservation de l'eau est fondamentale pour notre avenir, et garantir sa qualité représente un défi pour les collectivités locales. La gestion des milieux aquatiques fait partie de nos priorités. Les générations futures doivent pouvoir profiter, elles aussi, du patrimoine naturel exceptionnel que nous confère notre belle région.

Le développement, ainsi que les pressions que l'homme exerce sur son territoire, peuvent lui porter fortement atteinte. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous associons nos volontés et nos efforts pour faire de notre environnement un territoire préservé et géré sur le long terme.



Face aux enjeux identifiés, le bassin versant du *Giffre* et du *Risse* a initié son premier contrat de rivière, dès 2005. Dix-sept communes sont concernées et six ans de travail auront été nécessaires avant sa mise en œuvre en 2012. Le contrat s'exerce sur un périmètre de 450 km². La Communauté s'est substituée aux communes concernées par ce contrat. Les élus et les services travaillent à mettre en place une convention et à brève échéance une participation au Syndicat mixte de gestion du contrat de rivière de l'Arve (SM3A). Les enjeux financiers ne sont pas minces, aussi la Communauté est soucieuse d'agir, sans remettre en cause son équilibre budgétaire.

Le bassin versant de la *Menoge* et de ses affluents a également commencé une démarche similaire depuis 2008. Le projet s'étend sur 147 km² et concerne 20 communes. Par ses propres ressources humaines et avec l'aide d'étudiants (dans le cadre de leurs stages de fin d'étude), la Communauté a produit les premiers documents relatifs aux diagnostics. En 2012, la démarche se poursuivra avec l'élaboration d'un document d'objectifs.

La bonne qualité de notre patrimoine aquatique est en lien direct avec le milieu naturel global de nos bassins versants. Un contrat de rivière est un engagement de l'ensemble des partenaires, à l'échelle du bassin versant d'un cours d'eau, en vue de réaliser un programme d'actions concernant l'aménagement, la restauration et la gestion des milieux aquatiques. Il est aussi un programme d'actions hiérarchisées, réalisé sur un territoire donné, pour une période d'environ cinq ans. Il vise notamment à gérer la quantité et la qualité de l'eau, qui sous-entendent une gestion rigoureuse de l'assainissement et un suivi des usages de l'eau (sports et loisirs, pompage, élevage, hydro-électricité, etc.).

Soucieuse de préserver la qualité de ses eaux, la Communauté de Communes participe actuellement au SAGE Arve (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de l'Arve). Ce document de planification de la gestion des eaux, élaboré en concertation avec les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, etc.), vise un périmètre plus étendu que celui des contrats de rivières. Les thématiques sont les suivantes : la gestion qualitative et quantitative des ressources en eau quelles qu'elles soient ; la pérennité des milieux naturels et de la diversité écologique ; les conditions d'aménagement des cours d'eau et du territoire en regard de la ressource et de ses conditions de conservation ; et la gestion des risques. Les déplacements doux et de loisirs font aussi partie des projets en cours, notamment par la mise en place de boucles de promenades sur notre territoire intercommunal.

Gestion des déchets

La Communauté de Communes gère, depuis sa création, la déchetterie située sur la commune de FILLINGES. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est vue confier la gestion du site de SAINT-JEOIRE ; lors de l'adhésion des 6 nouvelles Communes que sont LA TOUR, MEGEVETTE, ONNION, SAINT-JEOIRE, SAINT-JEAN-DE-THOLOME et VILLE-EN-SALLAZ. Fin 2010, un appel d'offres a été lancé et c'est la société *EXCOFFIER* qui a été chargée de l'exploitation de nos déchetteries intercommunales.

La volonté de la Communauté est, à la fois de développer des actions en faveur de la protection de l'environnement, plus particulièrement en direction d'une meilleure gestion des déchets, et aussi de garantir un meilleur service aux habitants de notre territoire grâce à :

- une liberté d'accès pour l'ensemble des habitants de la CC4R sur les 2 sites avec des horaires plus adaptés

- la mise en place de nouvelles filières de traitement comme la valorisation des « déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), permettant à chacun d'entre nous de ramener ordinateurs, laves-linge, petits appareils ménagers..., et que ces déchets soient revalorisés



- une collecte et un traitement spécifiques des déchets ménagers spéciaux (DMS)

- la mise en place d'une signalétique sur chaque site, facilitant le tri pour les usagers

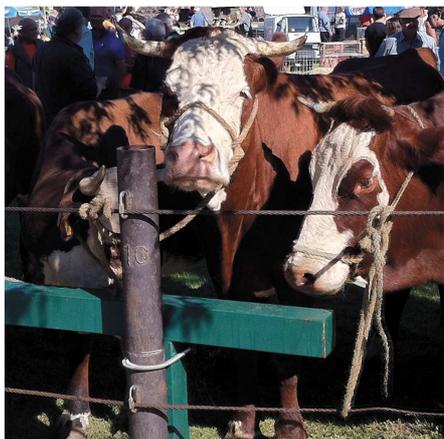
- un contrôle accru du fonctionnement de ces sites, permettant d'évaluer les besoins de notre territoire en matière d'infrastructures et de localisation des nouveaux équipements à réaliser.

En 2010, il a été convenu de lancer une étude sur l'implantation d'un ou plusieurs centre(s) de recyclage sur le territoire de la Communauté. A moyen terme, cette étude devra déboucher sur la création d'un ou plusieurs site(s) de collecte, réparti(s) équitablement et raisonnablement d'un point de vue géographique, avec, comme objectif, de couvrir l'ensemble des besoins (déchets ménagers de nature la plus diverse possible, déchets artisanaux et déchets verts et aussi mise en place de sites de valorisation). De plus, la Communauté de Communes, soucieuse de la gestion efficace et raisonnée de ses déchets, participe à la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Département de la Haute-Savoie.

La vocation de ce plan est de remettre à jour la connaissance du gisement de déchets, tant quantitative (tonnages) que qualitative (analyse plus fine des types de déchets). Il s'agit donc de préciser les filières de collecte, de valorisation et d'élimination employées ; de refaire le point sur les installations de traitement existantes, prévues et leurs capacités ; et de fixer de nouveaux objectifs concernant le recyclage et la valorisation matière, compte tenu des nouvelles réglementations.

Agriculture

Dans ses parties les plus hautes, notre territoire compte des prairies d'alpage. La diminution des exploitations agricoles et du nombre d'alpagistes a généré une dégradation progressive de ces milieux et nécessite une prise en gestion nouvelle et adaptée. La Région Rhône-Alpes a mis en place un programme, destiné à intervenir et à soutenir des actions engagées en ce sens. La Communauté de Communes travaille donc en association avec la Vallée Verte et le Chablais, pour prendre part au plan pastoral territorial du Roc d'Enfer, propre à agir dans ce domaine aux côtés des alpagistes.



Le « PSADER », volet spécifique du contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes (*voir ci-dessus*), permettra de développer notre action en faveur de la diversification agricole et le développement des circuits courts. La filière bois pourra également être accompagnée, par la mise en place de schémas de dessertes et pour des actions d'amélioration d'exploitation des bois d'œuvre ou d'énergie.

Culture et Patrimoine

Le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières possède un patrimoine aussi considérable que varié.

C'est tout naturellement que la protection et valorisation de ce patrimoine intègrent les politiques générales de la Communauté de Communes. Le château de FAUCIGNY, du 12^e siècle, a ainsi fait l'objet de travaux de restauration, favorisant l'attractivité de ce site historique exceptionnel. La Communauté s'appuie largement sur le savoir-faire de *PAYSALP* pour faire vivre cette réalisation au long de l'année.



L'intérêt culturel des élus de la Communauté se concrétise également par un soutien matériel et financier à l'écomusée *PAYSALP* et notamment à la « Maison de la mémoire », centre de ressources sur le patrimoine local, dont le but est de conserver et de gérer des données, mais également de diffuser et de transmettre des connaissances par le biais d'animations.

En 2010, l'immeuble des Quatre Rivières de VIUZ-EN-SALLAZ a d'ailleurs fait l'objet d'une mise aux normes, en termes d'accessibilité, pour permettre au plus grand nombre de pouvoir découvrir cette « Maison de la mémoire » ainsi que la médiathèque de l'écomusée *PAYSALP*. L'année 2011 fut l'occasion pour cette institution d'interroger son avenir et c'est très naturellement que des discussions croisées ont esquissé les bases d'une possible collaboration plus étroite et d'un lien plus solide entre les deux structures. La Communauté pourrait se substituer aux communes pour les actions directement liées au patrimoine de son territoire.

Nouveau



A l'initiative des assistantes sociales de SAINT-JEOIRE, la Communauté a décidé la création d'une épicerie sociale. Elle se tient, depuis le 10 janvier 2012, à la salle des fêtes de SAINT-JEOIRE et fonctionne deux heures, tous les quinze jours.

Ce nouvel outil doit permettre d'agir plus efficacement auprès des familles accompagnées par le pôle médico-social et pour lesquelles ce type de dispositif apporte plus qu'une ressource matérielle : un vecteur de confort face à leurs difficultés.

Si ce service peut vous être utile, contactez le pôle des assistantes sociales de SAINT-JEOIRE (☎ 04-50-35-32-90). L'épicerie sociale recherche par ailleurs des bénévoles : s'adresser au Secours Catholique (☎ 04-50-45-29-67)

Tournoi de football 2011

Le tournoi de football de MARCELLAZ a été organisé par la commission des sports de la Commune le samedi 25 juin 2011.



Les joueurs se sont motivés une fois de plus, afin de venir taper le ballon sous un soleil radieux.



La bonne ambiance de ce tournoi, la sympathie de toutes les équipes et le savoir faire des organisateurs ont transformé ce tournoi en un réel moment de convivialité entre joueurs de toutes générations.



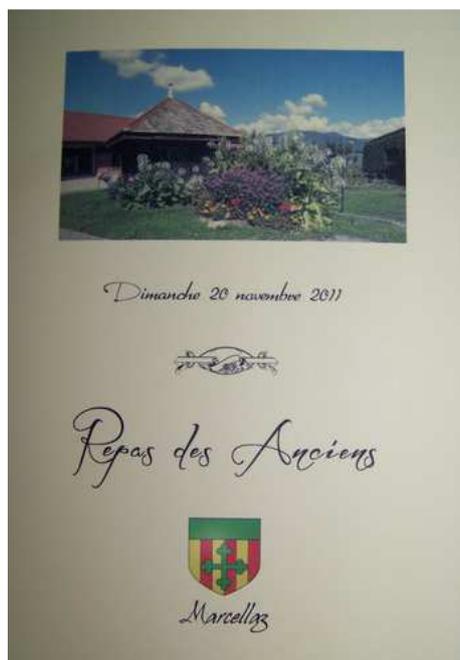
Ces deux années de réussite, nous motivent à organiser un nouveau tournoi de *foot à quatre* :

le samedi 30 juin 2012
sur l'éco-stade de MARCELLAZ



Repas des Anciens 2011

une bonne journée pour nos aînés



C'est le dimanche 20 novembre 2011 que le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) a reçu les Aînés de MARCELLAZ, pour le repas annuel servi dans la salle des fêtes de l'Union Musicale.

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur, en rassemblant les « nouveaux » Anciens, nés en 1946, et tous les autres, avec les conjoints, soit 70 personnes.

Le repas a été très apprécié, ainsi que l'animation musicale avec Arsène à l'accordéon et sa sœur, harmoniciste.

Les anniversaires remarquables ont été dûment marqués, avec

- les 90 ans de **Roger JENATTON**
- et les 80 ans de **Jeanne MATHIEU** et d'**Yvette DELUERMOZ**

Des cadeaux leur ont été offerts à l'heure du café et le maire a conclu par un poème : « Les animaux dans la conversation ».



Les Jeux Intervillages 2011 à Vougy

Les jeux intervillages ont eu lieu le 10 juillet 2011 dans la commune de VOUGY.



Cette belle journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance et sous un beau soleil, qui a mis du temps pour s'inviter à cette belle fête.

Les équipes se sont livrées de très beaux combats à tous les jeux, que ce soient des jeux aussi bien physiques que de réflexion



N'oublions pas de remercier les élus de la commune de VOUGY et les organisateurs, pour le bon déroulement de cette journée.

UMLC - Comité des fêtes

Ce début d'année est l'occasion pour nous, comité des fêtes, de faire le bilan de l'année 2011

La motivation et la participation des membres de notre association ont permis de réaliser diverses manifestations.

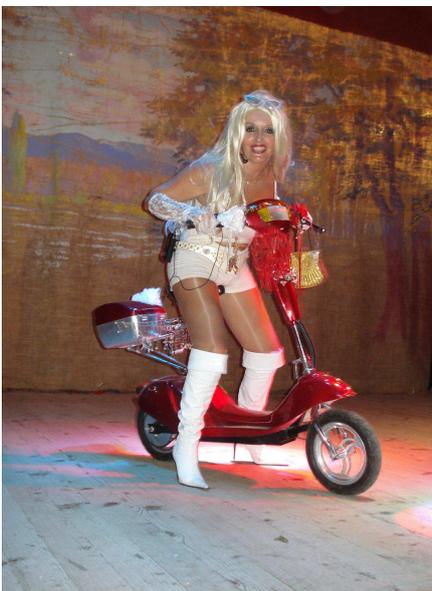
12 février 2011 : notre concours de belote, avec une très bonne ambiance. Notre grande satisfaction est d'organiser une bonne soirée et de partager le plaisir de nos fidèles joueurs.



5 mars 2011 : une partie du comité a participé activement à la préparation du « repas familial » organisé par l'association « Le Carillon »

21 mai 2011 : nous avons décidé d'une nouvelle animation soirée cabaret « Cabaret News ». Malgré tous nos efforts, distribution de petites affiches dans les boîtes aux lettres des habitants de MARCELLAZ et des affiches dans chaque quartier comme nous le faisons pour annoncer nos manifestations, nous n'avons pas eu le succès que nous espérons.

Les personnes présentes ont apprécié l'organisation et le spectacle (chansons, et danses) interprétés par des groupes d'amateurs chevronnés et passionnés.



17 septembre 2011 : malgré notre bonne volonté et notre travail (montage des chapiteaux, repas chaud et 132 inscrits au vide-grenier), la pluie et le vent ont empêché le bon déroulement de cette fête et ce fut une déception pour le comité, pour les exposants, pour les amateurs du vide-grenier et pour les associations qui en profitent également pour se joindre à cette fête, mais cela n'a pas arrêté le club des minis poneys de promener gratuitement, à leur grande joie, les enfants, car, l'après-midi, la pluie s'est arrêtée pour laisser la place au soleil...



NOTEZ-LE !

Après le concours de belote
du 11 février 2012...

Après le repas familial
du 26 février 2012...

**La fête d'automne 2012
aura lieu
le 16 septembre 2012**

En dépit d'une météo capricieuse et du manque d'enthousiasme des habitants de notre commune, nous ne désespérons pas de vous accueillir à nos prochaines manifestations qui permettent de se rencontrer, de se connaître et de faire exister notre village.

Nous comptons sur vous.....Et toutes vos idées seront les bienvenues !!

Nous profitons également de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles, qui se sont joints à nous pour l'organisation de nos animations.

Le comité et le Président Pierre RICOTTI.



Association Les amis de l'école de Marcellaz

Qui sommes nous ?

L'association présentée ici a été créée en 1978 par une poignée de parents d'élèves, soucieux à cette époque-ci de faire bénéficier les enfants d'activités diverses dans le cadre scolaire. Les activités, tels que le ski ou les sorties culturelles, n'existaient pas.

Aujourd'hui, le but de l'association est identique, puisque sa pérennité tient au fait que des parents, année après année, continuent d'œuvrer discrètement, pour que, en plus des fonds récoltés, enfants et parents se retrouvent pour des moments de partage conviviaux, empreints de générosité et de respect. Au risque de s'essouffler, il est primordial de rappeler que l'association ne peut perdurer sans l'engagement du plus grand nombre des parents.

L'effectif des classes a augmenté et augmentera à la suite de nombreuses nouvelles constructions prévues à MARCELLAZ. Cet état de fait nous pousse à trouver de nouvelles idées pour récolter des fonds. Raison pour laquelle nous avons organisé, le matin du cross, une marche nordique autour du village qui fut une belle réussite. Le samedi 28 avril 2012, toute la journée a eu lieu une bourse aux jouets, vêtements et matériels de puériculture dans la cour de l'école et à la salle des associations. Des jeux en bois géants étaient prévus pour faire patienter les plus jeunes. Nos activités font partie intégrante de la vie du village et permettent aux villageois de se rencontrer malgré le quotidien qui les bouscule.

L'association prépare aussi la parution d'un livre de recettes des enfants de l'école appelé « Tous à table à Marcellaz ! ». Il sera proposé à la vente dans le courant du printemps au prix de 10 euros.

Les activités financées en bref

En 2011, les enfants du cycle 3 sont partis pour un stage de voile à ANNECY après avoir effectué 4 sorties raquettes et skating sur le plateau de PLAINE JOUX, tandis que les plus jeunes ont, dès septembre, participé au cycle natation à la piscine de BOGEVE. Ils ont ensuite découvert durant 3 jours les joies de la montagne près des CARROZ D'ARRACHES en mai. Les enfants ont également participé à des spectacles à GAILLARD et à une sortie au musée paysan.

Cette année déjà toutes les classes ont participé ensemble à un cycle ski de fond sur le plateau de PLAINE JOUX, malgré une météo glaciale. Entre temps, la fête de Noël fut très réussie, car tous ont pu, après le spectacle des enfants, découvrir un magicien à l'humour caustique, Pierre et la magie. L'ambiance chaleureuse et bon enfant a permis à chacun de se retrouver, pour accueillir le Père Noël un peu avant l'heure !

Les enfants du cycle 2, accompagnés de leur enseignante et de parents, ont séjourné 3 jours, le printemps dernier aux CARROZ D'ARACHES.

Au programme : balade pédestre et détente, le tout sous un soleil radieux.



En février, les enfants du cycle 3 ont participé, en tant que choristes, à 3 représentations du groupe corse **Svegliu D'Isula** « l'éveil de l'île », qui ont fait salle comble.



Nous avons tous été émerveillés par la qualité du spectacle et par les valeurs de respect des traditions régionales et des échanges culturels entre la Haute-Savoie et la Corse prônés par ce groupe de musiciens.

De nouvelles maîtresses

Nous avons accueilli avec joie, à la rentrée de septembre, Mesdames Elisabeth DE SAINTE LORETTE et Claire LEPINE, toutes deux enseignantes du cycle 3, qui se partagent en étroite collaboration la classe à triple niveau. La direction de l'école est assumée par Madame Cécile MARCHAISSEAU. Nous tenons à les remercier pour leur dévouement et leur aide tout au long de l'année.

Les membres du Bureau réitèrent leurs chaleureux remerciements à M. Bernard CHAPUIS et au Conseil Municipal, et à Mesdames Régine BAUD-NALY et Bénédicte PINGET, qui s'occupent des enfants à la cantine scolaire durant l'heure du déjeuner.

Nos rendez-vous à ne pas manquer :

Après le samedi 10 mars 2012 avec le carnaval et son concours de bataille, à la salle des associations...

Après le samedi 28 avril 2012 et la première Bourse des petites canailles, bourse aux jouets, vêtements et matériels de puériculture...

Mardi 19 juin 2012 à 20h30 : assemblée générale des Amis de l'Ecole et pré-inscriptions des enfants à la cantine pour la rentrée 2012-2013 – présence obligatoire des parents

Mardi 26 juin 2012 : Fête de l'école

Dimanche 16 septembre 2012 : participation à la Fête d'Automne, production et vente de jus de pommes et de crêpes

samedi 10 novembre 2012 : Cross et marches des Bûches - www.crossdesbuches.fr

Vendredi 7 décembre 2012 : vente de brioches et de boissons chaudes dans la cour de l'école, au profit du Téléthon.

Le bureau des Amis de l'école de Marcellaz

Garderie



Périscolaire

Les SCOUBIDOUS

Les Scoubidoues, la garderie périscolaire de l'école de Marcellaz, est gérée par une association de parents bénévoles et c'est une animatrice salariée et diplômée, M^{me} Da-Ross, qui est chargée d'accueillir les enfants.

NOS HORAIRES D'OUVERTURE SONT LES SUIVANTS :

- le matin, de 7 h 20 à 8 h 20
- le soir, de 16 h 15 à 18 h 20

Après le règlement de leur adhésion annuelle lors de notre assemblée générale du mois de juin, les parents remplissent chaque mois un planning d'inscription.

DE NOMBREUSES ACTIVITÉS SONT PROPOSÉES AUX ENFANTS :

Légo, Kapla, jeux de société et jeux d'extérieur.

Pour le grand bonheur de tous, nous avons investi cette année dans un baby-foot !

TROIS APPORTS FINANCIERS DIFFÉRENTS NOUS PERMETTENT DE FAIRE VIVRE NOTRE STRUCTURE :

- Les adhésions des familles et le règlement des heures de garde
 - Les subventions de la Mairie et du Conseil Général
- Les recettes suite à nos manifestations, lors de la Fête de l'Automne et à Pâques

Si vous souhaitez des précisions supplémentaires, vous pouvez contacter l'animatrice pendant les horaires d'ouverture au **04 50 36 77 05**

ou la présidente, M^{me} Fieutelot, au **04 50 31 15 23**.



Association « Musicolivres » : bibliothèque de Marcellaz



Pendant l'année 2011, deux nouvelles bénévoles, Prune et Nicole, sont venues renforcer l'équipe de notre bibliothèque. Les horaires d'ouverture restent inchangés à savoir :

- Lundi de 16 h. 30 à 18 h. - Mercredi de 17 h. 30 à 18 h. 30 - Samedi de 10 h. 30 à 12 h.

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque n'est ouverte que le samedi de 10 h. 30 à 12 h. Elle est fermée pendant tout le mois d'août.

La bibliothèque a désormais un numéro de téléphone : 04 50 36 99 35 – ainsi qu'une adresse e-mail : musicolivres.bibliotheque@orange.fr où vous pouvez nous joindre.

L'accueil des classes a pu se poursuivre grâce à la participation de nouvelles mamans bénévoles. Si d'autres mamans ont envie de se joindre à l'équipe, elles seront les bienvenues.

Nous accueillons également les enfants de la garderie périscolaire un lundi par mois pendant la permanence.

ÉVÉNEMENTS 2011

Deux événements ont eu lieu dans la bibliothèque au cours de l'année :

1 – Une exposition de photos et d'objets a eu lieu le 26 mars autour du livre « Et si on allait en Albanie » de Danielle GIROUD.

Une rencontre avec l'auteur a suivi au cours de laquelle elle a diffusé un film documentaire sur son voyage.

Nous avons partagé un agréable moment avec cet auteur local.

2 – La Veillée de Noël a remporté un franc succès, deux de nos bénévoles ont lu des contes et la soirée

PROJETS 2012

Après vous avoir convié à la rencontre d'un auteur local, Roland UBERSCHLAG, le 31 mars dernier, autour du thème du vélo,

Nous organisons un spectacle « Théâtralire » avec la troupe du Théâtre du Marais qui nous lira des nouvelles de Dino BUZZATI, le vendredi 8 juin à 20 h. à la salle polyvalente (entrée à côté de la mairie). Spectacle gratuit.

Et aussi, vu le succès remporté les années précédentes, nous reconduirons la Veillée de Noël en fin d'année.



Nous invitons tous les nouveaux habitants de la commune arrivés depuis 2011 à venir découvrir notre belle bibliothèque, qui propose plus de 3.000 livres et de 250 documents sonores et leur offrons l'adhésion gratuite pour l'année 2012.

Nous profitons de cet article pour remercier tous nos adhérents, les associations de la commune ainsi que la Mairie pour leur soutien.

L'équipe de la Bibliothèque



Association Les Tamalous de Marcellaz



Notre association « Les Tamalous de MARCELLAZ » propose à toutes les personnes de plus de 60 ans, ayant cessé leur activité professionnelle, habitant la commune ou ayant des attaches avec celle-ci, de venir rejoindre les quelques 75 membres déjà inscrits pour 2012.



Vous pourrez ainsi participer selon votre convenance aux différentes activités organisées par les responsables de l'association.

- * Après-midi de rencontre à la salle polyvalente (tous les quinze jours)
- * Sorties voyages en autocar (excursions)
- * Sorties spectacles
- * Sorties restaurant
- * Buffets à thèmes sur place (crêpes, fondue, barbecue)

Une cotisation annuelle fixée à 22 euros permet de bénéficier de toutes ces activités et de profiter d'une ambiance détendue et sympathique.

Renseignez-vous, inscrivez-vous et rejoignez-nous,

Vous serez toujours les bienvenus !



L'équipe du conseil d'administration des Tamalous

Les donneurs de sang

L'association des Donneurs de sang bénévoles FILLINGES – MARCELLAZ officie sur les deux communes précitées, ainsi que sur CONTAMINE-SUR-ARVE.

Elle se compose de 11 personnes bénévoles qui gèrent les collectes et qui font la promotion du don du sang. Chaque collecte est précédée d'une réunion de préparation qui permet de définir le menu et la répartition des tâches.

Au sein de l'association, deux sorties annuelles sont organisées : une l'été, une l'hiver, ce qui permet de maintenir la convivialité et la cohésion du groupe.



Pourquoi une association de donneurs de sang dans nos villages ?

Pour promouvoir le don du sang auprès de la population. Les comités des donneurs de sang travaillent en collaboration avec l'Etablissement français du sang (EFS) d'ANNEMASSE. Les collectes mobiles offrent des horaires de prélèvement plus adaptés que les heures fixes à l'EFS.

Il y a 5 prélèvements organisés par an : deux à FILLINGES, deux à MARCELLAZ et un à CONTAMINE-SUR-ARVE. Les dons ont toujours lieu le vendredi soir entre 17 h. 30 et 20 h. A l'issue de celui-ci, un repas concocté par le chef « cuisto Juju » vous est servi.

Nous avons de plus en plus de mal à recruter de nouveaux donneurs. Alors que le nombre de maladies gourmandes en poches de sang (cancers, leucémies, etc.) est en nette augmentation. L'association des donneurs de sang de FILLINGES – MARCELLAZ en appelle à la générosité de leurs concitoyens. Nous invitons les personnes qui n'ont jamais osé franchir le pas à venir nous rejoindre lors d'un prochain don. Le médecin de l'EFS et nous-mêmes répondrons à leurs interrogations.



Les prochaines dates 2012 à retenir :

- 27 juillet 2012 à CONTAMINE-SUR-ARVE
- 5 octobre 2012 à MARCELLAZ
- 14 décembre 2012 à FILLINGES

Espérant vous voir bientôt, le comité vous souhaite une **bonne sang T** à tous.



86, route de Lossiège
74250 Marcellaz

Le repas de l'Association du Carillon

Merci d'être venus toujours aussi nombreux pour ce traditionnel repas annuel, qui s'est déroulé le 26 février 2012.

Vous aimez venir dans la salle de l'Union musicale pour vous retrouver tous ensemble, en famille, en amis, en voisins pour cette belle journée, de partage, d'échange autour d'une table pour ce repas familial.

Ce repas est le seul moment de l'année qui permet ce rassemblement de nombreuses personnes de divers horizons, les chorales et différentes associations.



La préparation et la décoration des tables, ainsi que l'élaboration du repas ont été assurées par le comité, aidé de nombreux bénévoles.

Nous remercions bien vivement tous nos généreux donateurs pour leur participation active à la réussite de la tombola et, particulièrement cette année, avec de très beaux lots.

Dans le courant de l'année, Le Carillon aura deux réalisations principales :

- l'achat de chaises pour les deux autels latéraux,
- la croix de « La Crête » : après la chute de celle-ci, une nouvelle croix, qui sera réalisée en chêne, sera bientôt édiflée à la place de l'ancienne.

Cette croix est en cours de construction, grâce à de nombreux donateurs.

Nous vous informerons prochainement de cette réalisation avec plus de détails.

Le Carillon vous remercie pour votre chaleureuse participation et vous dit à bientôt.

La MJCI aura bientôt 40 ans

La MJCI des Clarines fêtera, le 10 novembre 2012, ses 40 ans, entourée de ses 12 communes partenaires :

BOGEVE, FAUCIGNY, FILLINGES, LA TOUR, MARCELLAZ, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX,
SAINT-JEOIRE, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ.

Devenue une véritable structure intercommunale, elle a enregistré une saison record avec 1.350 adhérents, dont 42 sur la commune. Et 32 jeunes ont adopté le hip-hop, sous la houlette de Colin, tous les lundis à la salle de motricité (à l'école) et leur nombre ne fait qu'augmenter chaque année.

Depuis ses débuts la MJCI a toujours essayé de répondre à la demande des familles dans tous les secteurs : animation, culture, parentalité.

Un accueil de loisirs multi sites pour les enfants de 3 à 13 ans ouvert les mercredis et vacances scolaires.

Et, récemment, un secteur jeune (année collège) pendant les vacances scolaires a été mis en place.

Un point information jeunesse, espace d'écoute, d'information, de documentation, est ouvert tous les mercredis et vendredis de 14 h. à 19 h.



Cinébus propose des séances, tous les 15 jours, à SAINT-JEOIRE et à VIUZ-EN-SALLAZ.

Concerts, pièces de théâtre, expositions sont organisés par une commission culturelle.

Secteur Périscolaire : la MJCI intervient quotidiennement auprès des structures organisatrices des temps périscolaires.

La parentalité est également coordonnée par la MJCI, avec les bénévoles du Forum des Familles, pour la mise en place d'action de soutien à la parentalité – actions qui permettent aux parents, lors de rencontres-débats, de partager leurs expériences, de débattre sur les relations enfants / parents.



Pour fêter comme il se doit ses 40 ans, notre commission culturelle est à la recherche de documents, de photos, de souvenirs...

N'hésitez pas à nous contacter et même à rejoindre cette commission pour préparer ensemble ce bel anniversaire et l'avenir de la MJCI.

Site www.mjci.net – tel. 04 50 36 85 10

Alexis VILLIOT : un jeune champion plein d'avenir

La saison de ski vient de finir pour Alexis VILLIOT et déjà il pense à l'année prochaine. Mais avant tout, c'est une période de repos bien mérité qui l'attend. Alexis est un jeune garçon de 15 ans ; il est en 3^{ème} au collège *Jean-Marie Mollier* de BOËGE. Il est en section sport-études dans cet établissement, car Alexis est un futur champion de ski alpin.



Poussé par son père et par son entraîneur, Daniel DESJACQUES, Alexis rêve des sommets (naturels évidemment), mais aussi de podium.

Il est aussi adhérent au ski club compétition de BONNEVILLE, dans la catégorie « minimes », ce qui fait qu'il s'entraîne jusqu'à 4 fois par semaine. « *Je suis en Minimes cette année et l'année prochaine j'ai la chance de concourir encore dans cette catégorie, c'est un bon moyen de progresser* » explique Alexis.

Si l'on parle de podium, alors ce jeune garçon a réalisé une très belle saison. **Médaille d'or aux Championnats de France « Jeune citadin »** aux MENUIRES en slalom et **médaille d'argent en géant**, 1^{er} au Grand prix des GETS, 3^{ème} à ORCIERES et **médaille de bronze aux Championnats d'Europe aux MENUIRES et à VAL THORENS** : rien que ça !



Mais attention pour ce virtuose de la neige, la saison n'est pas vraiment terminée : « *Je vais faire du vélo, de la natation et au moins plusieurs heures de sports par semaine pour conserver une bonne condition* » glisse-t-il.

L'année prochaine, Alexis va rentrer au lycée agricole de LA MOTTE-SERVOLEX en Savoie, afin de poursuivre sa scolarité tout en continuant dans une section sport-études. Il est fort possible qu'on entende parler de ce jeune champion dans les années à venir, à suivre...



Le nouveau centre hospitalier Alpes Léman

Depuis le 1^{er} février 2012, le Centre Hospitalier Annemasse-Bonneville s'est installé à CONTAMINE-SUR-ARVE et il est devenu le CHAL.

Votre nouvel hôpital public

Regroupement des hôpitaux d'ANNEMASSE et de BONNEVILLE, le CHAL est d'une capacité totale de **445 lits**. Il a commencé d'accueillir ses premiers patients à CONTAMINE-SUR-ARVE dès le 1^{er} février 2012.



Le CHAL entend apporter une réponse adaptée aux missions de l'hôpital public pour une région dont la population connaît une croissance et un vieillissement nettement supérieurs à la moyenne nationale.

Les missions du CHAL

>>> apporter une offre de soins complète pour toutes les pathologies de la population au nord de la Haute-Savoie :

- * par une gamme encore plus large de spécialités médicales et chirurgicales ;
- * par des services de grande technicité uniques sur le bassin genevois ;
- * par une diversité des modes d'hospitalisation (hôpital de jour, hôpital de semaine, hospitalisation à domicile) pour améliorer la prise en charge du patient

>>> défendre les valeurs de l'hôpital public : avec la continuité des soins 24 h /24 avec une permanence médicale dans les spécialités à risque.

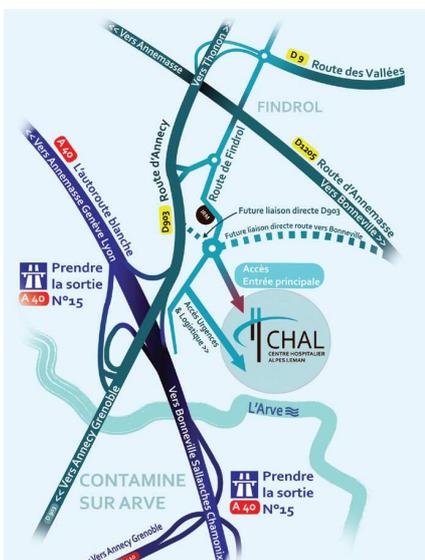
>>> offrir des conditions d'accueil améliorées :

- * une forte proportion de chambres individuelles ;
- * de nombreux espaces de service et de convivialité ;
- * un accès facilité, un vaste parking ;
- * un cadre agréable, apaisant, préservé.

>>> garantir la diversité et la pérennité de l'offre de soins par une coopération forte avec les acteurs de santé du territoire.

>>> respecter son environnement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la ressource en eau, le choix d'un bâtiment à haute qualité sanitaire, la préservation des espèces protégées...

Ainsi, le CHAL entend répondre aux défis d'une santé publique proche, exigeante et engagée.



Le plan d'accès

Le CHAL est implanté à une dizaine de minutes d'ANNEMASSE, de BONNEVILLE ou encore de LA ROCHE-SUR-FORON. Il est aussi accessible directement depuis l'autoroute. Il se trouve aussi aux abords d'un noeud autoroutier, à seulement 150 km de LYON et de GRENOBLE et même à 15 km des Hôpitaux Universitaires de GENEVE .

A noter qu'une desserte en transport en commun est prévue.

Centre Hospitalier ALPES LEMAN
Etablissement certifié en 2009 par la Haute Autorité de Santé

558, route de Findrol - BP 20 500 - 74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
☎ 04-50-82-20-00 - 📠 04-50-82-22-25 - www.ch-alpes-leman.fr



Infos pratiques

☒ Lutte contre le bruit et les nuisances sonores :

Par décision préfectorale du 26 juillet 2007, applicable dans la Commune :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, qui seraient causés sans nécessité ou bien qui seraient dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, qui sont réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ou de vibrations, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrés (lundi au vendredi) entre 8 heures et 20 heures
- le samedi, entre 9 et 12 heures et entre 14 h. 30 et 19 heures
- le dimanche et les jours fériés, entre 10 heures et 12 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une gêne pour le voisinage – y compris par la mise en œuvre de tout dispositif qui dissuade les animaux de faire du bruit (de manière répétée et intempestive).

☒ Propriétaires de chien :

Par décision préfectorale, applicable dans la Commune :

La divagation des chiens, sans surveillance, en toute liberté, est interdite.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.

La possession de chiens classés en 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) ou en 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense), doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire en mairie et leurs propriétaires doivent être détenteurs d'un permis (se renseigner en mairie).

A noter que tout chien errant qui sera trouvé sur la voie publique, sera immédiatement saisi par le personnel du « Refuge de l'Espoir », à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, qui est la fourrière animale agréée pour MARCELLAZ.

☒ Elimination des déchets verts :

En vertu du code de l'environnement, applicable dans la Commune :

Le brûlage, à l'air libre, des ordures ménagères – y compris les déchets verts (branches, feuilles, tonte de pelouse...) qui sont classés comme ordures ménagères – est interdit.

Toute personne qui produit, ou même qui détient des déchets, qui seraient entreposés ou stockés de telle sorte à produire des effets nocifs sur le sol, la flore ou la faune, ou bien qui risquent de dégrader les sites et paysages, de polluer l'air ou les eaux, d'engendrer du bruit ou des odeurs, ou encore, de façon générale, qui sont susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, doit les faire éliminer :

- ☞ soit dans le cadre de la collecte des ordures (tournée du lundi)
- ☞ soit en les portant à la déchetterie ou aux bennes de tri sélectif (verre, plastiques, papier)



☒ Horaires des services publics :

Secrétariat de mairie

Lundi, mardi, jeudi :
14 h. à 17 h.

Vendredi : 14 h. à 18 h. 30

☎ 04-50-36-47-11 ☎ 04-50-36-42-99

✉ accueil@mairie-marcellaz.fr

La Poste

Bureau de poste de VIUZ :

Lundi au vendredi :
8 h. 30 à 12 h. et 13 h. 30 à 17 h. 15

Samedi : 8 h. 30 à 12 h.

Agence postale de FILLINGES :

Lundi au vendredi :
8 h. 30 à 12 h. et 13 h. 30 à 17 h.

Samedi : 8 h. 30 à 12 h.

Agence postale de PEILLONNEX :

Lundi, mardi, vendredi :
8 h. 30 à 11 h. 30

Jeudi : 15 h. 30 à 18 h. 30

Samedi : 9 h. à 12 h.

Communauté de Communes

Secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi :
9 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h.

Vendredi :
9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h. 30

Urbanisme pour MARCELLAZ :

Du lundi au jeudi
13 h. 30 à 17 h. 30

☎ 04-50-31-46-95 ☎ 04-50-31-68-12
✉ secretariat@cc4r.fr

Les bureaux sont à FILLINGES
28, chemin de la Ferme SAILLET
(à côté de l'école)

Déchetterie

Été : (1^{er} avril au 31 octobre)

Du lundi au jeudi
13 h. 30 à 19 h.

Vendredi :
9 h. à 12 h. et 13 h. 30 à 19 h.

Samedi :
9 h. à 12 h. 30 et 13 h. 30 à 19 h.

Hiver : (1^{er} novembre au 31 mars)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
13 h. 30 à 17 h.

Samedi :
9 h. à 12 h. et 13 h. 30 à 17 h.

Collecte des ordures

Sur MARCELLAZ, la collecte a lieu, tous les lundis matins
y compris si c'est un jour férié

Urgence technique : Service des eaux 24/24

☎ 0-810-779-779 (Lyonnaise des Eaux)

Urgence technique : Service Assainissement 24/24

☎ 06-77-04-19-50 (Syndicat de Bellecombe)

☒ Recensement des travailleurs frontaliers :

Les habitants de Marcellaz qui travaillent sur Suisse (canton de GENEVE), soit comme travailleur frontalier (carte de travail), soit comme ressortissant suisse (carte d'identité ou passeport suisse), doivent se faire recenser en mairie.

☞ se présenter en mairie, avec la carte de travail / la carte d'identité suisse – avant le 20 juin

☒ Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

Le coût de la collecte des ordures ménagères (porte-à-porte + bennes de tri sélectif + déchetterie) est financé, sur Marcellaz, par la « redevance d'enlèvement des ordures ménagères » (REOM).

Elle couvre chaque année la période 1^{er} octobre de l'année précédente / 30 septembre de l'année en cours.

La REOM est calculée en fonction de la composition du logement.

Merci de signaler en mairie tout changement dans la composition de votre foyer (nombre de personnes qui y habitent, transformation d'une résidence secondaires en logement principal, ou l'inverse, changement de locataires...).





La forge à Marcellaz au début du XX^e siècle (autour de 1910). N'ont pu être identifiés que le forgeron (au centre) : Pierre GENATTON († 1941) et son épouse (avec le plateau) : Marceline GENATTON, qui était la tenancière du café voisin de la forge.

Saurez-vous reconnaître les autres ? Si oui, vos infos (et vos remarques) sont les bienvenues en mairie...

Nota – Ces deux bâtiments (le café et la forge) ont été acquis par la Commune en 1985 et démolis pour l'agrandissement du carrefour R^{te} d'Arpigny / R^{te} de la Verne. C'est aujourd'hui le parking qui est aménagé au sommet de la route d'Arpigny.